

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 86

AMENDEMENTprésenté par
M. Raux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« notamment »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Le terme "autorités concernées" permet d'inclure des acteurs sans limitation.